



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2026_097
CESSION DU BIEN IMMOBILIER SITUÉ 33 RUE HENRI LEBASQUE - AUTORISATION
DE PRINCIPE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 1er février 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Véronique LANGLAIS, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :34
Pouvoir(s) :6
Votants :40

Conseillers présents :

Mme LANGLAIS Véronique, M. BORDRON Rodolphe, Mme TEMPLE Marie-Laure, M. BOISIAUD Jean-Pierre, Mme BORDRON Anne, M. PERDRIAU Jean-François, Mme SANTENAC Rachel, M. CHOLLET Alain, Mme BURON Christelle, Mme TESSIER Elodie, M. VERGER Albéric, M. BRIAND Tony, M. DERICKXSEN Georges, Mme BANTON Christina, M. SEGUY Frédéric, M. BOISTEAU Eric, M. TALINEAU Jean-Marie, M. BLOT Christophe, Mme CHARDON Joyce-Eloho, Mme PHILIPOT Morgane, Mme JOUANNEAU-FERRON Laetitia, M. BODIN Christophe, Mme KAYNAR Hatice, Mme RETHORE Lucie, Mme DELAUNAY Tatiana, Mme CIMIER Marine, M. GERMAIN Pierre, M. AUBRY François, Mme JEANNETEAU Charlotte, M. POTIER Timéo, M. GILBERT Georges, M. CHEVALIER Ludovic, Mme JULÉ Roselyne, Mme LONG-ROSEAU Pascale,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

M. HOSTIER Gérard a donné pouvoir à Mme LANGLAIS Véronique,
M. ERMINE Benoît a donné pouvoir à Mme TESSIER Elodie,
Mme CHABIN Nathalie a donné pouvoir à M. BODIN Christophe,
Mme RIVENEAU Annie a donné pouvoir à Mme BORDRON Anne,
M. MAINFROID Stéphane a donné pouvoir à M. BORDRON Rodolphe,
Mme VIAL Claire a donné pouvoir à Mme JULÉ Roselyne,

Conseillers excusés :

Mme BEAUVILLAIN Céline, M. CHÂTILLON Jean-Yves,

Conseillers absents :

Mme Séraphine COTTIN,

Secrétaire de séance :

M. Pierre GERMAIN,

DELIBERATION N°DCM2026_097
Cession du bien immobilier situé 33 rue Henri Lebasque - Autorisation de
principe

Rapporteur : Alain CHOLLET

L'immeuble situé 33 rue Henri Lebasque, cadastré section B n°472, a été acquis par la commune en 2018, dans le cadre d'un projet d'agrandissement du bar de la société de Boule de Fort et l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le bâtiment est constitué d'une maison d'habitation d'une surface d'environ 87 m², édifiée aux alentours de 1825, élevée d'un rez-de-chaussée surmonté d'un étage avec combles non aménagés. L'immeuble ne dispose d'aucune pièce d'eau ni d'agrément extérieur de type jardin et présente un état de vétusté avancée. Il est situé en zone UA du plan local d'urbanisme, correspondant au centre-bourg, à proximité immédiate de la mairie déléguée de Champigné.

Depuis son acquisition, le bâtiment n'a jamais été affecté à un usage communal et demeure aujourd'hui inoccupé. Cette situation engendre toutefois des charges d'exploitation, notamment au titre de la taxe foncière, lesquelles ne sont pas négligeables pour la collectivité. À ce jour, le coût total supporté par la commune depuis l'acquisition s'élève à environ 3 000 €.

A ce titre, la commune souhaite procéder à la cession de ce bâtiment. Le service France Domaine a donc été sollicité et a procédé à la visite du bien en septembre 2025, avant de rendre son avis en octobre 2025.

La valeur vénale retenue est de 70 000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Le conseil municipal est donc appelé à valider la mise en vente de cet immeuble communal au prix de 70 000 €.

L'adoption de ce principe de cession permettra à la commune d'engager les démarches nécessaires à la mise en vente du bien, notamment en sollicitant l'intervention de professionnels compétents tels que des agences immobilières ou des notaires.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 et suivants,

Vu la délibération n° DCM20181025-08 portant acquisition d'un bâtiment situé Rue Henri Lebasque, commune déléguée de Champigné, appartenant à la famille TESSIER

Vu l'avis des domaines en date du 6 octobre 2025 estimant la valeur vénale du bien à 70 000 €,

Considérant que l'immeuble sis 33 rue Henri Lebasque appartient au domaine privé communal,

Considérant l'avis favorable du bureau municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver le principe de la cession du bien immobilier situé 33 rue Henri Lebasque.

DELIBERATION N°DCM2026_097
CESSION DU BIEN IMMOBILIER SITUE 33 RUE HENRI
DE PRINCIPE

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le

LEBASQUE - AUTORISATION
ID : 049-200084903-20260707-DCM2026_097-DE



- De fixer le prix de cession à 70 000 euros assortie d'une marge d'appréciation de 10% ;
- D'autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à conclure toute convention de mandat avec des agences immobilières ou études notariales pour la vente de ce bien ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 9 juillet 2026



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 9 juillet 2026

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 9 juillet 2026

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 15/07/2026

Reçu en préfecture le 15/07/2026

Publié le



ID : 049-200084903-20260707-DCM2026_097-DE